

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 24 AVRIL 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

25/016/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Familles - 1ère répartition 2025.

25-42023-DLSVAEC

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui, dans notre cité, œuvrent en faveur des Marseillaises et des Marseillais en s'investissant dans des domaines variés tels que :

- le renforcement des liens familiaux fragilisés par le biais de la médiation ;
- l'aide aux familles rencontrant des difficultés matérielles ;
- l'aide aux familles à développer leur capacité d'intégration par le biais de l'acquisition des savoirs de base en langue française (écrit/oral).

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une première répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 19 700 Euros (dix-neuf mille sept cents Euros), dont 3 000 Euros (trois mille Euros) pour les associations de notre secteur, est soumise à notre approbation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Des subventions sont attribuées à des associations de notre secteur œuvrant en faveur des familles, au titre de l'année 2025 et dans le cadre d'une première répartition de crédits :

Tiers	Association	Adresse	Dossier n°	Objet de la demande	Montant en Euros
66971	Section CLCV de St Marcel et Environs	18, traverse de la Resclave 13011 Marseille	00014529	Fonctionnement général	1 500
N° en cours de création	CLCV Consommation Logement et du Cadre de Vie	CLCV UL 11/12 Union Locale 11 et 12- Bt 5 C traverse de la Dominique 13011 Marseille	08428	Fonctionnement général	1 500

ARTICLE 2 Le montant de la dépense, 19 700 Euros (dix-neuf mille sept cents Euros), dont 3 000 Euros (trois mille Euros) pour les associations de notre secteur, sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2025, article 65748.1, sous-chapitre 4212, service 03032 Programme 13900910.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

